

DIVERSITÉ URBAINE

APPEL DE CONTRIBUTIONS

Thématique du numéro : ***Lien conjugal et migration à l'ère de la mondialisation***

Date limite : 15 mars 2013

Grâce à plusieurs phénomènes associés à la mondialisation, tels que les nouvelles technologies et la démocratisation du transport aérien, l'établissement de liens conjugaux prend des configurations très diversifiées (union mixte, mariage transnational, intermittent du foyer, « *mail-order bride*», mariage arrangé, endogamie transnationale, etc.). Toutefois, jusqu'à tout récemment, ces diverses formes d'union ont peu retenu l'attention des chercheurs (Kofman, 2004). De plus, la grande majorité des travaux portant sur le sujet traitent principalement de la formation de ces unions et de la dynamique conjugale.

Dans le cadre du numéro, nous entendons examiner la question de la conjugalité en la mettant en lien avec le transnationalisme, ce qui est un angle d'approche original et contemporain. Si les liens avec le pays d'origine ont toujours existé chez les migrants, ils prennent une importance accrue à l'ère de la mondialisation. Tous les moyens actuels d'échanges et de communications (usage d'Internet, échange de courriels, usage des *webcams*, etc.) ne cessent de renforcer et de complexifier les systèmes relationnels transnationaux sous toutes leurs formes (Simon, 2008). Liens transnationaux et processus d'intégration ne sont pas contradictoires ou mutuellement exclusifs, comme ils ont été longtemps conçus, mais plutôt complémentaires (Levitt et Glick Schiller, 2004). Ainsi, on sait aujourd'hui que l'intégration des migrants dans le pays hôte et le déploiement de pratiques transnationales peuvent se produire en même temps et même se renforcer l'un l'autre (Levitt et Glick Schiller, 2004; Morawska, 2003). Ces pratiques transforment les manières d'établir les liens conjugaux. En même temps, le couple apparaît lui-même comme un mécanisme important dans la production et la transformation des réseaux transnationaux (Shaw et Charsley, 2006).

De toute évidence, les compositions conjugales sont variées et les modalités de mises en couple multiples. Si l'on se place du côté des pays d'immigration, il s'avère que les migrants se trouvent face à

des options conjugales multiples. Ils peuvent former un couple avec un autre migrant (du même pays ou non), avec un descendant de migrant (du même pays ou non), avec une personne au pays d'origine ou avec un individu du groupe majoritaire. Les descendants de migrants font face également à ces différentes options puisque les liens avec le pays d'origine de leurs parents et les références culturelles et religieuses qui y sont associées n'ont pas disparu du fait d'une socialisation dans un autre contexte national. Des migrations se produisent également en direction des pays classiquement d'émigration. Des expatriés, des migrants investisseurs et des « *lifestyle migrants* » s'installent avec leur conjoint dans ces divers pays. Des migrants de main-d'œuvre, des descendants d'immigré ou des étudiants formés dans les pays occidentaux retournent également dans leur pays ou dans celui de leurs parents pour s'y installer. Ils viennent avec leurs conjoints des pays du nord ou forment sur place des couples (avec des personnes d'origines diverses) tout en gardant des liens avec les pays dans lesquels ils ont vécu pendant de longues années. Pour certains, les relations familiales continuent de jouer leur rôle pour négocier et arranger des mariages, en revanche d'autres rencontres conjugales sont la conséquence de diverses expériences de mobilité (voyages d'affaires, contrat de travail, stages, tourisme). Par ailleurs, l'accès à Internet à travers le monde contribue également à établir des liens conjugaux par la voie de nombreux sites de rencontre (spécialisés par origine ethnique, par confession, etc.). Les nouvelles technologies jouent évidemment un rôle important dans la création et le maintien de plusieurs de ces unions.

Le choix conjugal est un facteur important pour comprendre l'intégration des migrants et de leurs descendants. Certaines formes d'unions sont ainsi considérées comme un frein à ce processus et une menace à la cohésion sociale. Un des aspects importants concernant ces formes d'union concerne les dispositions légales à leur égard. Elles sont de première importance, car elles conditionnent l'accès aux droits sociaux, mais aussi l'entrée sur le territoire et l'autorisation de séjour, ainsi que l'acquisition de la citoyenneté. Par ailleurs, ces unions contribuent à la création de nouvelles identités et d'espaces transnationaux, du fait qu'elles établissent des réseaux sociaux entre les familles dans le pays de résidence et les familles au pays d'origine. Tout en participant au sein de la société majoritaire, les personnes peuvent conserver des liens avec le pays d'origine et participer à des activités culturelles, établir des liens avec les membres de leur groupe d'origine dans le pays de résidence. Les nouvelles technologies permettent également à des couples et des familles dont les membres vivent temporairement ou même à long terme dans différents pays de maintenir un contact quotidien. Nous nous intéressons aussi à la place des réseaux transnationaux dans la construction identitaire. L'établissement de liens transnationaux contribue à faire émerger des identités personnelles composites.

Les personnes se situent non seulement par rapport à plusieurs contextes dans leurs relations quotidiennes, elles élaborent également des identités hybrides.

Dans le cadre de ce numéro spécial, nous analyserons les modalités de ces diverses formes d'unions (union mixte, mariage transnational, intermittent du foyer, « mail-order bride », mariage arrangé, endogamie transnationale, etc.) tant au niveau de leurs réseaux familiaux, de leurs communautés et des sociétés dans lesquelles elles évoluent. Nous aborderons également les conséquences de ces unions au niveau de l'intégration des migrants et de la place des réseaux transnationaux dans les constructions identitaires. Nous chercherons à répondre aux questions suivantes, qui se posent différemment selon le type d'union considéré :

- Comment ces unions contribuent-elles à la création de réseaux sociaux entre les familles dans le pays d'origine et le pays de résidence ?
- Quelles sont les incidences de ces unions sur les processus d'intégration ?
- Quel est l'impact des liens transnationaux sur les constructions identitaires des couples et quels sont les effets de ces unions sur les activités transnationales ?

* Veuillez faire parvenir aux responsables de ce numéro une note intention avant le 20 février 2013 et envoyer votre article avant le 20 mars 2013:

Josiane Le Gall, CSSS de la Montagne et Université de Montréal, Département d'anthropologie, Montréal, Canada : j.legall@ssss.gouv.qc.ca

Et

Catherine Therrien, Faculté des lettres et des sciences sociales et International Studies Abroad, Université Moulay Ismaël, Meknès, Maroc : catherinetherrien@yahoo.fr